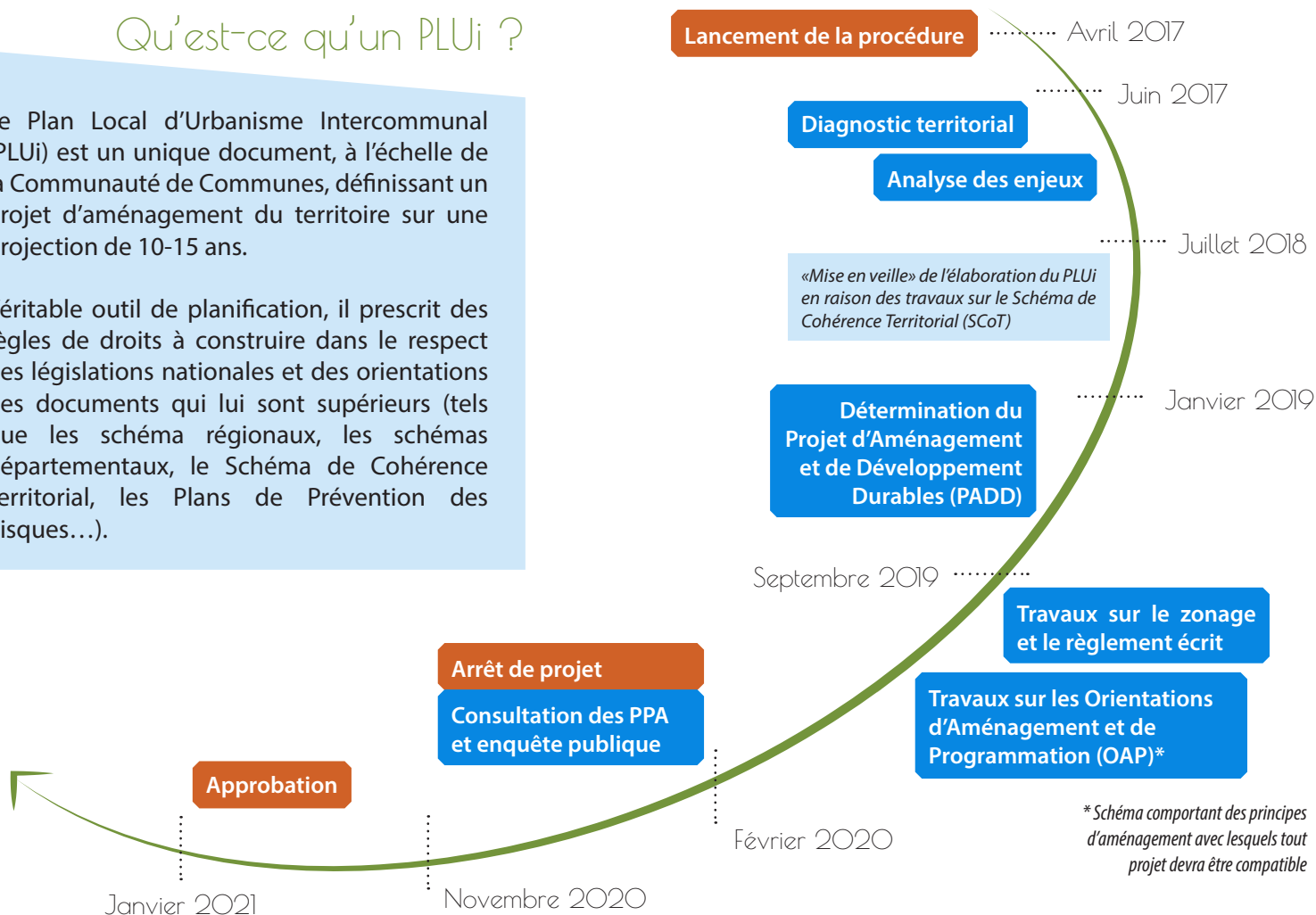


## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'engage sur votre territoire

### Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un unique document, à l'échelle de la Communauté de Communes, définissant un projet d'aménagement du territoire sur une projection de 10-15 ans.

Véritable outil de planification, il prescrit des règles de droits à construire dans le respect des législations nationales et des orientations des documents qui lui sont supérieurs (tels que les schéma régionaux, les schémas départementaux, le Schéma de Cohérence Territoriale, les Plans de Prévention des Risques...).



Bâti rural patrimonial à Douadic



Moulin à Concremiers



Ancienne gare d'Ingrandes



Vue sur Le Blanc depuis le viaduc

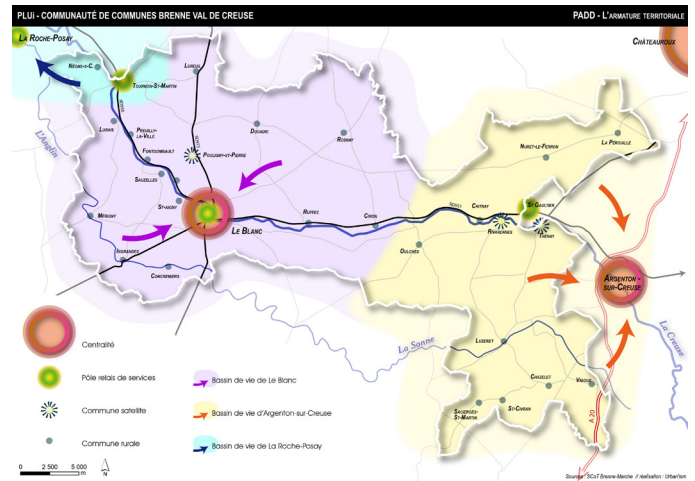
**Plus de 13 communes visitées** lors des itinéraires du PLUi (visites thématiques des différentes communes du territoire à la rencontre des initiatives et des paysages)

**Plus de 15 réunions du Comité de pilotage** réunissant des élus du territoire membres de la communauté de commune afin d'organiser la méthodologie de travail, amorcer la réflexion sur les pièces du PLUi, travailler sur le règlement, etc ...

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est défini comme la clé de voûte du PLUi, il s'agit du projet politique qui présente la stratégie des élus pour le développement du territoire dans les 10 à 15 années à venir.

Le PADD du PLUi de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse se structure autour de 4 axes, chacun déclinés en orientations et objectifs.



## Devenir un territoire à neutralité énergétique

- Réduire les consommations d'énergie
- Développer les énergies renouvelables

## Conforter l'attrait d'un territoire préservé

- Conforter l'offre en équipement
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle
- Lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs
- Préserver une nature exceptionnelle liée aux activités humaines
- Valoriser les paysages ainsi que l'héritage culturel et bâti
- Prendre en compte les risques et les nuisances

## Retrouver le chemin de la croissance démographique

- Poursuivre l'objectif d'un gain démographique de + 0,3% par an
- Satisfaire les besoins en logements correspondants
- Répondre à la diversité des besoins en logements
- Structurer l'armature territoriale
- Promouvoir un mode de développement économe en foncier

## Poursuivre la création de nouveaux emplois en milieu rural

- Conforter l'offre touristique et miser sur un tourisme durable
- Affirmer le rôle de l'économie présentielle, indispensable à la vie locale
- Pérenniser les activités agricole et piscicole et permettre leur développement
- Valoriser les ressources naturelles et accompagner l'essor de l'activité forestière
- Accompagner l'aménagement numérique du territoire pour tirer profit du potentiel d'emploi lié au télétravail

## Vous avez des questions ?

En ce printemps 2020, 8 permanences sont prévues afin de pouvoir partager avec vous l'élaboration du PLUi et prendre en considération vos apports et / ou répondre à vos interrogations. Les dates et lieux de ces huit permanences vous seront communiqués prochainement.

En attendant rendez-vous sur le site de la communauté de communes ou celui du PLUi pour suivre l'élaboration du document d'urbanisme : <https://urban-ism.fr/plui-ccbvc>